

Pistes d'action pour favoriser une rémunération étudiante soutenant la réussite



Pour les services à la population étudiante, en particulier les services de placement et d'emploi

- Guider les personnes étudiantes **vers des emplois le plus près possible de leur domaine d'études** pour en tirer les bénéfices relatifs au développement des compétences et à l'insertion socioprofessionnelle future (Heinrich et al., 2023; Neyt et al., 2019).
- Faire connaître davantage **le rôle des conseillères et conseillers en emploi** dans l'employabilité et la transition vers le marché du travail, peu connu par la population étudiante (Bohl et al., 2017; CAPRES, 2021; Remenick et Bergman, 2021).
- Poursuivre le dialogue avec **les employeurs pour les sensibiliser à la conciliation travail-études** — notamment la flexibilité des horaires (Gaudreault et al., 2019) — et pour valoriser les études chez la population étudiante qui travaille à temps partiel (Réseau réussite Montréal, 2023).
- Être à l'écoute des **signes de surcharge ou d'épuisement** chez les étudiantes et les étudiants, particulièrement celles et ceux issus de milieux défavorisés (Réseau réussite Montréal, 2023).
- Créer des **campagnes de sensibilisation** à la conciliation travail-études en priorisant les études (*ibid.*).